****

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 07/10/2021**

Présents (11) : Martine TABOURET-Catherine SAVERAT-Franck MOLINA-Stéphanie BOULIVAN- Régis TABOURET- - Amandine GUYARD - Alexandra GIRARD- - Fabienne PEDOUX - Fabien RELAVE - Alexandra BREDY - Cédric BLANCHARD

Excusés (2) : Aimé BOULIVAN donnant procuration à Stéphanie BOULIVAN ; Sandrine BOURGEOIS donnant procuration à Stéphanie BOULIVAN ; Didier ZAMPROGNO donnant procuration à Martine TABOURET ; Damien QUERRY donnant procuration à Fabienne PEDOUX

*Les conditions de l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l’assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l’article L.2121-15 dudit code, il a été procédé à la nomination d’un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal,* Régis TABOURET *ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu’il a acceptées.*

* **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 août 2021**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du compte rendu du conseil municipal du 15 juillet 2021. Aucune remarque particulière n’est formulée.

**Le compte rendu du conseil municipal est adopté à l’unanimité**

* **Convention avec l’ADIA**

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 15 juillet 2021, il a été décidé de confier à l’agence départementale d’ingénierie (ADIA) de mener le projet de mise en accessibilité et de rénovation thermique et phonique de la salle des fêtes.

Pour mener à bien ce projet, la commune outre l’autofinancement va faire appel aux subventions des collectivités.

Pour celle du conseil départemental, la demande doit être faite maintenant Le conseil doit autoriser le maire à faire les différentes demandes ; le plan de financement proposé est le suivant :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **DEPENSES** | | **RECETTES** | | |
| **Types de dépenses** | **Montants HT** | **Financeur** | **Taux** | **Montant subvention** |
| Travaux d’accessibilité | 122 700 € | DETR | 35,00% | 261 450 € |
| Région AURA | 13,39% | 100 000 € |
| Travaux de rénovation thermique | 260 600 € | CD01 - Equipements de proximité | 8,35% | 62 400 € |
| CD01- Transition écologique | 8,86% | 66 200 € |
| Travaux acoustiques | 226 000 € | Fonds de concours | 14,06% | 105 000 € |
| ***Sous-total subventions publiques*** | ***79,66%*** | ***595 050 €*** |
| Etudes et frais annexes | 137 700 € | Autofinancement | 14,99% | 111 950 € |
| CEE (Certificats d’Economie d’Energie) | 5,35% | 40 000 € |
| ***Sous-total autofinancement*** | **20,34%** | ***151 950 €*** |
| **TOTAL** | **747 000 €** | **TOTAL** | **100%** | **747 000 €** |

Après discussion, le maire soumet aux votes la possibilité de demander les subventions aux différentes collectivités (département, région, Etat) suivant le tableau proposé.

**Le conseil municipal adopte à la majorité (14 pour et 1 abstention) la proposition.**

* **Convention avec l’ALEC 01**

Madame le Maire rappelle que l’ALEC 01 a fait un diagnostic des performances thermique de la salle des fêtes, diagnostic réalisé dans le cadre de la convention avec GBA. Ce diagnostic a été utilisé par le CAUE puis par l’ADIA dans les projets présentés. L’ALEC 01 a contacté la mairie pour proposer à la commune une convention de partenariat dans le cadre du projet Européen BAPAURA, projet pour lequel l’ALEC 01 a été sélectionnée. BAPAURA est un projet européen financé par le programme Horizon 2020 et coordonné par l'ADEME, l'Agence de la transition écologique. Le consortium est constitué de 11 partenaires, situés en région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'objectif de BAPAURA est de démontrer la pertinence d'un service d’accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics pour les communes et développer un modèle économique durable, duplicable dans d'autres territoires et régions. La convention portera sur la rénovation thermique de la salle des fêtes. L'ALEC 01 accompagnera la commune de Dompierre-sur-Veyle dans son projet de rénovation thermique et apportera des moyens (humains, financiers, expertise) pour l’aider à déterminer et mettre en œuvre :

- Les spécifications techniques du projet et identifier, si besoin, des sociétés d'ingénierie externes ;

- Des solutions financières sur mesure (subventions, prêts, CEE) et des plans d'investissement. La possibilité d'intégrer les investissements privés des sociétés des services énergétiques par le biais de services CPE ou d'offres de CEE combinés à des investissements publics sera étudiée pour les projets les plus importants ;

- Des modalités de garantie de performance énergétique (base, objectifs, suivi) et une mise en œuvre sur mesure en utilisant une approche de qualité adaptable pour assurer la cohérence entre les objectifs et la capacité des projets à y répondre ;

- La possibilité de regrouper les projets.

Le Maire présente la convention au conseil dans son intégralité.

**Le conseil adopte à l’unanimité la signature de cette convention par Madame le Maire.**

* **Mise à disposition d’un agent au périscolaire :**

Madame le Maire précise que face à l’augmentation du nombre d’enfants au périscolaire, il y a nécessité que, sur certains créneaux horaire 4 personnes soient présentes ; l’accueil périscolaire a proposé que Myriam VIGNON vienne compléter l’effectif. Pour cela une convention de mise à disposition doit être signée entre la mairie et alfa 3A notre délégataire au périscolaire. Le Maire présente cette convention et soumet au vote la possibilité de la signer

**Le conseil adopte à l’unanimité la proposition et donne au Maire l’autorisation de signe la convention.**

* **Mise en accessibilité de l’ancienne école :**

Face à l’augmentation des effectifs au périscolaire, proposition a été faite à la bibliothèque communale d’intégrer les locaux de l’ancienne école, ce qui a été accepté. Des travaux de mise en accessibilité sont donc nécessaires, en plus des travaux de rafraîchissement des 2 pièces. Madame le Maire précise que l’accessibilité se fera au niveau de l’escalier du milieu, le reste étant alors accessible pour les personnes à mobilité réduite. Le devis comprend également les ouvertures entre les deux pièces, afin de rendre l’espace plus fonctionnel. Le montant du devis s’élève à 7 754,50€ H.T. et donc 9 305,40€ TTC.

**Le conseil adopte à l’unanimité la validation de ce devis**.

* **Tarif d’occupation du domaine public :**

Un camion vendant Pizza et burgers a proposé de s’installer sur notre commune le vendredi soir. Il lui a été proposé de s’installer dans la cour de l’ancienne école. Il s’agit de fixer le coût annuel de sa présence, sachant que l’électricité serait fournie par la commune. Une étude a été faite par Franck MOLINA en lien avec le commerçant, pour déterminer le surcoût en électricité généré pour la commune. Le montant s’élèverait à 380€ par an. De plus, des travaux semblent nécessaires afin d’augmenter la puissance utile au commerce.

**Le conseil reporte sa décision en attente de renseignements plus précis** quant au coût des travaux réalisés et charge la commission bâtiment d’étudier le dossier.

* **Questions diverses**
* Cédric BLANCHARD évoque le problème du stationnement devant l’école. Il fait remarquer que la disposition des places en épi impose de reculer pour repartir, alors que beaucoup d’enfants sont présents. Il suggère d’inverser entrée et sortie afin de faire la marche arrière lors de l’arrivée, réduisant ainsi les risques de renverser un enfant. Le conseil charge la commission voirie d’étudier ce problème et de proposer d’éventuelles solutions.
* Pour conclure, Madame le Maire présente un bilan des finances, précisant que la réalisation du budget sur les différentes lignes n’excède pas 60%, ce qui met la commune dans une situation confortable pour les derniers mois de l’année.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.